



Métropole Aix-Marseille Provence

Offre foncière économique : 25 zones de concentration de l'emploi à enjeux

Au sein de la métropole Aix-Marseille Provence (AMP), 460 500 emplois salariés sont situés dans des zones où l'emploi est particulièrement concentré. Ces espaces à forte densité d'emploi occupent 13 120 hectares, soit 4 % du territoire métropolitain.

En considérant les effectifs des seuls établissements privés, les « zones de concentration de l'emploi » sont au nombre de 25, dont 11 au sein de la commune de Marseille. Trente-trois emplois par hectare y sont implantés en moyenne, contre moins d'un emploi par hectare ailleurs dans la métropole. Six profils économiques se distinguent parmi ces 25 zones : industrie, services aux entreprises, commerce, enseignement-santé-action sociale-administration, tertiaire à spécificité propre et sans spécificité. Dans certains de ces territoires, les marges de densification de l'emploi constituent une offre foncière potentielle, susceptible d'être une alternative à l'étalement urbain.

Sylvain Adaoust, Jacques Pougard (Insee)

Parmi les 663 900 emplois salariés de la métropole Aix-Marseille Provence au 1^{er} janvier 2011, 460 500 sont localisés dans des zones où l'emploi est particulièrement concentré (**figure 1**). Ces territoires regroupent près de 70 % de l'emploi salarié de la métropole sur 4 % de sa surface (13 120 ha).

Les **zones de concentration de l'emploi** sont des territoires à forte densité d'emploi et comptant un minimum de 2 000 emplois (**méthode**). Elles ont été identifiées à l'aide d'un outil d'analyse spatiale développé par l'Insee. Basé sur la technique du carroyage, celui-ci permet de situer l'emploi très finement, par agrégation de micro-territoires qui correspondent à des carrés de 100 mètres de côté. Cette approche territoriale précise de la localisation des emplois peut permettre aux acteurs publics d'évaluer les marges existantes en termes de densification de l'emploi sur des zones où sont déjà concentrées les activités économiques

1 460 500 emplois salariés dans les zones de concentration de l'emploi de la métropole Aix-Marseille Provence

Zones de concentration de l'emploi salarié (public et privé) au sein de la métropole Aix-Marseille Provence au 1^{er} janvier 2011



Source : Insee, Clap 2010, Sirene 2011

2 33 emplois par hectare dans les 25 zones de concentration de l'emploi salarié privé de la métropole Aix-Marseille Provence

Chiffres-clés des 25 zones de concentration de l'emploi salarié privé d'AMP : emploi, densité d'emploi et nombre d'établissements en 2011

Zone	Surface (hectares)	Emploi salarié privé	Densité d'emploi (emplois par hectare)	Nombre d'établissements
Marseille Z.1 (Centre)	2 630	119 700	46	36 400
Marseille Z.2 (14 ^e /15 ^e arrondissements-Arnavaux-Delorme-St Louis)	710	20 200	28	3 400
Marseille Z.3 (16 ^e arrondissement-St Henri-St André)	160	7 600	48	1 400
Marseille Z.4 (8 ^e arrondissement-Bonneveine)	100	4 600	46	700
Marseille Z.5 (9 ^e arrondissement-Roy d'Espagne)	70	4 200	60	500
Marseille Z.6 (11 ^e arrondissement-La Valentine)	110	4 000	36	500
Marseille Z.7 (15 ^e arrondissement-Grand Littoral)	120	3 300	28	1 000
Marseille Z.8 (11 ^e arrondissement-La Valbarelle-St Marcel)	90	2 700	30	500
Marseille Z.9 (9 ^e arrondissement-Site EDF)	< 20	2 300	> 100	< 100
Marseille Z.10 (11 ^e arrondissement-Saint Menet)	90	2 300	26	200
Marseille Z.11 (13 ^e arrondissement-Château Gombert)	100	2 200	22	200
Ensemble des 11 zones de Marseille	4 200	173 100	41	44 900
Vitrolles-Marignane-Estroublans-Griffon-Aéroport	1 320	32 800	25	2 300
Aix-en-Provence-Pôle d'activités-Technopôle de l'Arbois	630	28 300	45	2 500
Aix-en-Provence Centre	1 120	22 800	20	7 900
Aubagne-Gémenos-Les Paluds	290	12 900	44	900
Salon-de-Provence Centre	490	6 000	12	1 900
Rousset	140	5 500	39	< 100
Aubagne-La Penne-sur-Huveaune-Pôle Alpha	160	3 800	24	400
Plan-de-Campagne	130	3 200	25	300
Aix-en-Provence-La Pioline	60	2 000	33	200
Martigues-Écopolis	110	3 100	28	200
La Ciotat-Athelia	100	3 000	30	200
Marignane	250	2 900	12	900
Cadarache	50	2 600	52	< 100
Gardanne Centre-Zone industrielle d'Avon	250	2 500	10	600
Ensemble des 14 zones hors Marseille	5 100	131 400	26	18 200
Ensemble des 25 zones	9 300	304 500	33	63 100
Total métropole Aix-Marseille Provence	315 000	507 700	2	170 300
Part de l'ensemble des zones dans la métropole AMP (%)	3,0	60,0	-	37,1

Champ : emploi salarié hors administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements publics administratifs et autres personnes morales de droit public administratif.

Source : Insee, Clap 2010, Sirene 2011

de la métropole. Exploiter cette offre foncière potentielle représenterait certes un investissement élevé, celui du renouvellement urbain, mais permettrait de lutter contre l'étalement urbain et ses coûts sociétaux ou environnementaux : destruction d'espaces naturels, augmentation des temps de trajets et des déplacements en véhicule individuel au détriment des modes doux ou collectifs, etc.

Parmi les 22 zones de concentration de l'emploi salarié (public et privé), une unique zone occupe 28 % de la superficie communale de Marseille (6 600 ha). Couvrant les arrondissements du centre-ville, celle-ci s'étend le long des

principaux axes routiers jusqu'aux frontières de la commune vers le nord (autoroutes A7 et A55, route D4), l'est (A50) et le sud (D559). Elle concentre 272 700 emplois salariés (public et privé), soit plus de 40 % des effectifs salariés de la métropole Aix-Marseille Provence (AMP), sur 2 % de sa surface. Onze autres zones de concentration de l'emploi d'AMP sont situées en milieu urbain, au sein des plus grandes villes de la métropole (Aix-en-Provence, Martigues, Aubagne, etc.). La proportion d'emploi public y est très élevée : 45 % en moyenne contre 23 % sur l'ensemble d'AMP.

Ainsi, les principaux centres urbains de la métropole Aix-Marseille Provence sont à la fois des lieux de concentration résidentielle (733 00 habitants, soit 41 % de la population métropolitaine) et économique (359 000 emplois salariés, soit 54 % de l'emploi métropolitain).

25 zones de concentration de l'emploi salarié privé

Les leviers d'action dont dispose l'Établissement Public Foncier de Paca pour mettre en œuvre ses stratégies foncières (*encadré 1*) concernent essentiellement les établissements du champ privé, c'est-à-dire hors administrations de l'État, collectivités territoriales et établissements publics

administratifs. Au sein de la métropole AMP, 507 700 emplois salariés relèvent de ce champ. Parmi eux, 304 500 sont rassemblés dans 25 zones de concentration de l'emploi salarié privé, soit six emplois de la métropole sur dix pour 3 % de sa surface (9 300 ha). Au sein de ces territoires, la densité moyenne atteint 33 emplois salariés privés par hectare, contre moins d'un emploi par hectare ailleurs dans la métropole (*figure 2*). Elle s'échelonne de 10 (*Gardanne Centre-Zone industrielle d'Avon*) à plus de 100 emplois par hectare (*Marseille 9^e-Site EDF*).

Limitée au seul champ privé, l'unique zone de concentration de l'emploi salarié total de la commune de Marseille se scinde en 11 zones de taille plus réduite. Celles-ci rassemblent 173 100 emplois (soit 34 % des emplois salariés privés de la métropole AMP) sur une surface de 4 200 ha.

La zone *Marseille Centre*, au cœur de la ville, couvre principalement les 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e arrondissements. Réunissant près d'un quart des emplois salariés privés de la métropole (119 700), c'est la zone la plus vaste (2 630 ha). Elle figure aussi parmi les plus denses : 46 emplois par hectare.

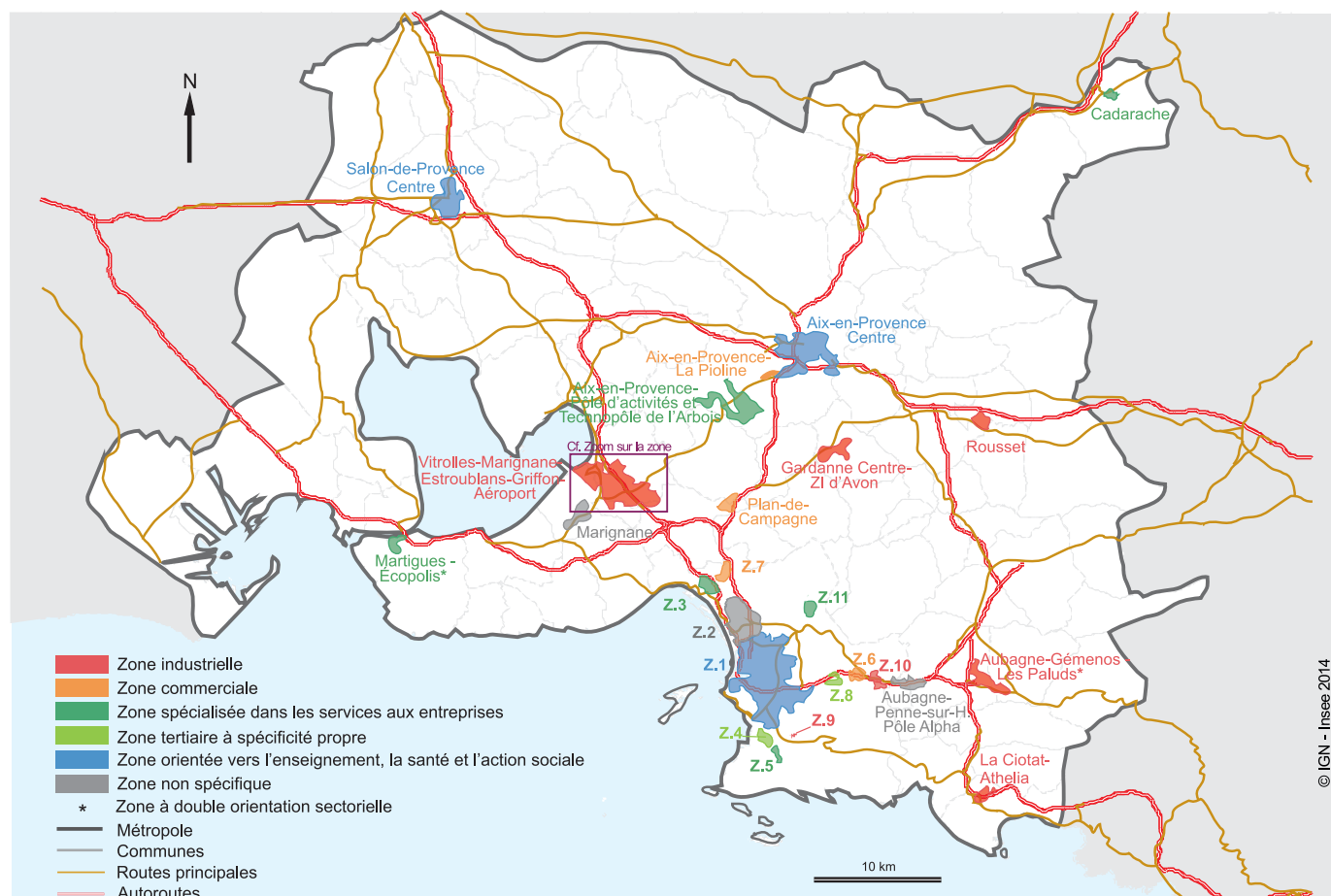
Marseille 14^e/15^e-Arnavaux-Delorme-St Louis est le prolongement de *Marseille Centre* vers le nord. Elle s'étend sur une partie des 2^e, 14^e et 15^e arrondissements.

Encadré 1 - L'Établissement Public Foncier Régional, porteur de stratégies foncières publiques

L'Établissement Public Foncier de Paca (EPF Paca) met en œuvre, pour le compte de l'État et de collectivités territoriales qui en ont la compétence, des stratégies foncières publiques. Pour ce faire, il bénéficie des prérogatives de la puissance publique en matière d'interventions foncières et il est doté de ressources financières propres pour acheter des terrains bâtis ou non bâtis, les conserver le temps nécessaire à la préparation des projets, et les revendre au moment de leur réalisation.

3 25 zones de concentration de l'emploi salarié privé au sein de la métropole Aix-Marseille Provence

Typologie sectorielle des 25 zones de concentration de l'emploi salarié privé de la métropole Aix-Marseille Provence



Champ : emploi salarié hors administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements publics administratifs et autres personnes morales de droit public administratif.

Source : Insee, Clap 2010, Sirene 2011

Moins dense (28 emplois par ha), elle occupe 710 hectares et concentre 20 200 emplois salariés privés.

Les neuf autres zones marseillaises sont nettement plus petites. Dans le 11^e arrondissement, trois d'entre elles jalonnent d'ouest en est la vallée de l'Huveaune : **La Valbarelle-St Marcel**, **La Valentine** et **St Menet**. Elles concentrent 9 000 emplois sur une surface de 290 ha (31 emplois par ha).

En dehors de Marseille, quatre zones de concentration de l'emploi salarié privé d'AMP rassemblent près de 20 % de l'emploi salarié privé métropolitain sur une surface de 3 360 ha : **Vitrolles-Marignane-Estroublans-Griffon-Aéroport** (32 800 emplois), **Aix-en-Provence-Pôle d'activités-Technopôle de l'Arbois** (28 300), **Aix-en-Provence Centre** (22 800) et **Aubagne-Gémenos-Les Paluds** (12 900).

Sept zones industrielles

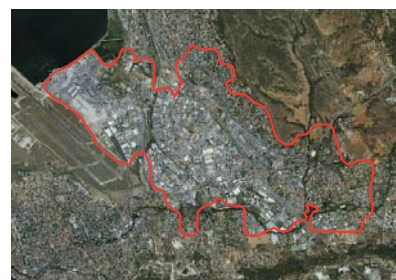
Les 25 zones de concentration de l'emploi salarié privé de la métropole AMP peuvent être regroupées en six catégories, selon leur orientation économique (figure 3). La plus fréquente d'entre elles est la catégorie « industrielle » : sept zones en font partie,

pour un total de 61 300 emplois salariés privés.

Vitrolles-Marignane-Estroublans-Griffon-Aéroport est la plus vaste et la plus importante en nombre d'emplois. Son caractère industriel s'explique par la présence d'Airbus Helicopters et des parcs d'activités des Estroublans et des Bagnols. L'orientation sectorielle de ce territoire ne se limite toutefois pas à l'industrie : l'aéroport Marseille-Provence et les parcs d'activités de Couperigne et l'Anjoly induisent une forte proportion d'emplois consacrés au transport et à l'entreposage (17 %). Par ailleurs, près de 5 000 emplois salariés de la zone relèvent du commerce, en lien avec l'implantation de nombreuses zones d'activité (Griffon, Bastide Blanche, Liourat...). **Aubagne-Gémenos-Les Paluds** est la plus dense des sept zones à dominante industrielle (44 emplois salariés privés par ha). Elle revêt une double orientation sectorielle : industrielle par la présence du parc d'activités de Gémenos, elle concentre également de nombreux emplois dans le secteur du commerce, en raison de l'implantation de la zone d'activité des Paluds.

Certaines des plus importantes zones d'activité industrielle de la métropole AMP n'ont pas été identifiées comme des zones de

Zoom sur la zone Vitrolles-Marignane-Estroublans-Griffon-Aéroport



Source : Insee, Clap 2010, Sirene 2011 ; CRIGE-Paca, ORTHO13 2009

Cette zone concentre 32 800 salariés du champ privé sur une surface de 1 320 ha, soit une densité de 25 emplois/ha.

Retrouvez le périmètre précis et les chiffres-clés de chacune des 25 zones de concentration de l'emploi salarié privé dans le document à télécharger sur www.insee.fr :

Zoom sur les 25 zones de concentration de l'emploi

concentration de l'emploi salarié. C'est le cas par exemple de la zone pétrochimique de Berre ou encore des zones du port de Fos et de Martigues (Écopolis Lavéra). Même s'ils sont pourvoyeurs de nombreux emplois, les gros établissements industriels qui y sont

Encadré 2 - Le maintien des activités d'industrie, de construction et de transport-entrepôt en milieu urbain : un enjeu sociétal fort

L'identification des principaux pôles de concentration de l'emploi salarié privé de l'ensemble des trois secteurs d'activité « industrie », « construction » et « transport-entrepôt », est une préoccupation de l'EPF Paca. Dans un contexte de fortes concurrences d'usage, ces activités de « production », souvent bien localisées et bien desservies subissent la pression exercée par d'autres activités plus rentables. C'est le cas notamment du tertiaire, du commerce, voire du logement, capables de supporter des surenchères foncières. Or le maintien des activités de la sphère « industrie, construction et transport-entrepôt » constitue la plupart du temps un enjeu sociétal fort, pouvant faire l'objet de politiques publiques ciblées. Leur présence est en effet indispensable au fonctionnement de l'économie métropolitaine. En outre, elles représentent un gisement d'emplois pour les catégories sociales les moins qualifiées. En termes d'aménagement, l'enjeu consiste donc à rendre possible non seulement le maintien des activités de « production » en milieu urbain, mais aussi leur développement. Les zones où ces activités sont concentrées sont souvent peu denses (moins de 50 emplois par hectare). Elles offrent de ce fait une marge possible de densification de l'emploi par renouvellement urbain. Ces trois secteurs d'activité mobilisent un quart des 663 900 emplois salariés de la métropole AMP (soit 163 000 emplois).

Voir document à télécharger sur www.insee.fr

Méthode

Les zones de concentration de l'emploi sont construites à l'aide d'un outil d'analyse spatiale développé par l'Insee. Basé sur la technique du carroyage, il permet de localiser les établissements et leur emploi plus précisément qu'à l'aide des zonages administratifs ou statistiques usuels. La localisation est effectuée à l'échelle de « micro-territoires » qui correspondent à des carrés de 100 mètres de côté. Les zones de concentration de l'emploi sont construites par agrégation autour des carrés à plus forte densité d'emplois. Cette méthode retient les zones qui satisfont conjointement deux critères : densité d'emploi supérieure à 13 emplois salariés par hectare (10 sur le seul champ privé) et nombre d'emplois supérieur à 2 000. Cela explique que certains sites d'activités emblématiques du territoire ne soient pas retenus (zone pétrochimique de Berre, port de Fos par exemple) : le nombre d'emplois y est élevé mais les surfaces occupées sont très vastes, de sorte que la densité d'emploi est trop faible pour atteindre le seuil fixé.

implantés (LyondellBasell, ArcelorMittal, Ineos, Naphtachimie...) couvrent en effet, du fait de leurs caractéristiques techniques, une surface très vaste du territoire. La densité d'emplois y est de ce fait très faible, en deçà du seuil de 10 emplois par ha.

Six zones orientées vers les services aux entreprises, quatre zones commerciales

Six zones de concentration de l'emploi salarié privé de la métropole AMP sont orientées vers les services aux entreprises. La densité d'emploi y est souvent élevée (43 emplois par ha en moyenne). Près de 60 % des 48 000

emplois salariés privés de ces zones sont localisés à **Aix-en-Provence-Pôle d'activités-Technopôle de l'Arbois**.

Quatre zones de concentration de l'emploi salarié privé sont spécialisées dans le commerce : **Marseille 11^e-La Valentine**, **Marseille 15^e-Grand Littoral**, **Plan-de-Campagne** et **Aix-en-Provence-La Pioline**. Hébergeant chacune tout ou partie d'une zone d'activité commerciale, elles réunissent à elles quatre 12 500 emplois salariés privés (2,5 % de l'emploi de la métropole) sur une surface de 420 ha, soit une densité de 30 emplois par hectare.

Les huit zones restantes peuvent être classées en trois catégories économiques. Deux zones sont très orientées vers le tertiaire,

tout en possédant leur spécificité propre : **Marseille 8^e-Bonneveine** (information et communication, activités financières et assurance, commerce) et **Marseille 11^e-La Valbarelle-St Marcel** (transport et entrepôt). Trois peuvent être qualifiées de « non spécifiques », leur économie étant très diversifiée : **Marignane**, **Marseille 14^e/15^e-Arnaux-Delorme-St Louis** et **Aubagne-La Penne-sur-Huveaune-Pôle Alpha**. Trois zones enfin sont situées en milieu urbain et comptent une forte proportion d'emplois salariés privés dans le secteur « enseignement, santé, action sociale et administration » : **Marseille Centre**, **Aix-en-Provence Centre** et **Salon-de-Provence Centre**. L'emploi salarié public y est aussi très présent. ■

Sources

L'étude est basée sur l'exploitation des sources **Sirene** et **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)**.

Sirene est une base de données qui permet la géolocalisation des établissements : chacun d'eux peut être situé en un point de la carte (à chaque adresse sont affectées des coordonnées géographiques).

Clap fournit les informations sur le nombre d'emplois et l'orientation sectorielle des établissements. L'emploi salarié est localisé au lieu de travail et exprimé en nombre de postes : un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements (dans l'année ou à une date donnée) occupe donc deux postes.

Toutes les données de cette étude sont datées du 1^{er} janvier 2011.

Définitions

L'emploi salarié du champ privé regroupe les effectifs des établissements dont la catégorie juridique ne figure pas parmi les suivantes : administration de l'État, collectivité territoriale, établissement public administratif et autre personne morale de droit public administratif.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Patrick Redor
Rédacteur en chef :
Claire Joutard

Crédits photos
CRT Côte d'Azur - Robert PALOMBA

Dépôt légal : octobre 2014
N° ISSN : 2274-8199
© Insee - EPF Paca 2014

Pour en savoir plus

- « Qui habite où ? Analyse des ségrégations résidentielles en Paca », *Dossier n° 14*, juin 2014.
- « Métropole Aix-Marseille Provence : les services présents qualifiés, moteur du développement économique », *Analyse n° 39*, décembre 2013.
- « Métropole Aix-Marseille Provence : un territoire fragmenté, des solidarités à construire », *Analyse n° 34*, octobre 2013.

